



Vente de mobilier de particulier a particulier (via un site inter

Par **brunovy**, le **16/11/2011** à **11:24**

Bonjour,rnrnJe suis un particulier.rnj'ai vendu a un autre particulier une table et 4 chaises.rnla personne est venue chercher les meubles accompagné.rnL'acheteur a inspecter table et chaises. Nous avons ouvert ensemble la table pour lui montrer comment s'installaient les rallonges.rnIl a lui même démonté les pieds de la table pour le transport.rnIl m'a payé en liquide.rnrn2jours après son achat, il m'a contacté en me disant que la table était cassée et les chaises décollées.rnrnOr je garantie que le tout était en bon état, certes légèrement utilisé comme tout produit d'occasion mais en parfait état.rnMaintenant cette personne me menace de porter plainte a la gendarmerie.rnrnQue dois je faire?rnDois je craindre des poursuites judiciaires?rnrnEn vous remerciant,rnCordialementrnrnBruno-Cayrey Valérie

Par **amajuris**, le **16/11/2011** à **13:33**

bjr,rnne faites rien, il devra prouver ses affirmations s'il veut engager une procédure.rnon ne porte pas plainte à la gendarmerie pour un litige d'ordre civil.rncomme il s'agit selon vos explications de vices apparents, il lui appartenait de vérifier avant d'acheter.rncdt

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **14:33**

Bref, c'est du bluff ou de l'arnaque, au choix